

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Arguenon-Baie de la Fresnaye

En application du code de l'environnement et par arrêté préfectoral du 11 septembre 2013, une enquête publique portant sur le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Arguenon-Baie de la Fresnaye est ouverte du **lundi 14 octobre au vendredi 15 novembre 2013 inclus, pour une durée de 33 jours**, en Préfecture des Côtes-d'Armor, en Sous-Préfecture de DINAN et en Mairies de Auceleuc, Bourseul, Broons, Collinée, Corseul, Créhen, Dolo, Eréac, Fréhel, Le Gouray, Hénanbihen, Hénansal, Jugon-les-Lacs, Landébia, La Landec, Langourla, Languédias, Matignon, Mégrit, Penguily, Plancoët, Plébouille, Plédéliac, Plélan-le-Petit, Plénée-Jugon, Pléven, Plévenon, Plorec-sur-Arguenon, Pluduno, Quintenic, Rouillac, Ruca, Saint-Cast-le-Guildo, Saint-Denoual, Saint-Lormel, Saint-Maudez, Saint-Méloir-les-Bois, Saint-Michel-de-Plélan, Saint-Potan, Sévignac, Tramain, Trébédan, Trédias, Trémur et Vildé-Guingalan, communes faisant partie du périmètre du SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye.

Un SAGE est un document de planification et de référence pour la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques. Le projet de SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye fixe 8 objectifs :

- 1 – concilier les activités humaines et économiques (agriculture et industries agro-alimentaires associées, conchyliculture...) avec les objectifs liés à l'eau et à la protection des écosystèmes aquatiques,
- 2 – assurer la pérennité de la production d'eau potable en quantité et qualité,
- 3 – protéger les personnes et les biens contre les inondations,
- 4 – améliorer la qualité biologique, continuité écologique et morphologie des cours d'eau,
- 5 – lutter contre l'eutrophisation des retenues et du littoral,
- 6 – diminuer les quantités de pesticides dans l'eau,
- 7 – réduire les contaminations microbiologiques du littoral,
- 8 – assurer la mise en oeuvre et le suivi du SAGE à l'échelle du bassin versant.

Le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) et le règlement fixent les conditions de réalisation de ces objectifs.

Les pièces écrites du dossier « support papier » ainsi qu'un registre d'enquête publique seront déposés pendant toute la durée de l'enquête en Préfecture des Côtes-d'Armor, en Sous-préfecture de DINAN et en mairies concernées aux heures d'ouverture au public afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur ledit registre.

Ce dossier comporte : - un rapport de présentation non technique comprenant le bilan de la concertation ;

- le projet de plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) ;
- les fiches actions du PAGD ;
- le projet de règlement ;
- le rapport d'évaluation environnementale ;
- les avis recueillis dans le cadre de la consultation officielle des personnes publiques organisée du 25 mars au 25 juillet 2013 dont l'avis de l'autorité environnementale ;
- les décisions de la commission locale de l'eau concernant la procédure d'élaboration du SAGE ;
- le dossier modificatif (validé par la CLE du 05/09/2013) du projet de PAGD – y compris les fiches actions- et du projet de règlement en réponse aux avis des personnes publiques ;
- l'arrêté préfectoral portant ouverture de l'enquête.

La consultation sur le site Internet du Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre, structure porteuse du SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye sera également possible à l'adresse suivante : www.smap22.fr

Le public pourra également adresser ses observations par courrier à la commission d'enquête en Mairie de Plancoët – siège principal d'enquête.

Le dossier d'enquête publique sera communicable à toute demande sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête et pendant celle-ci

La Commission d'enquête est composée de :

Membres titulaires : - M. Gérard CASSAGNE, ingénieur divisionnaire de la Ville de Paris en retraite, président de la commission
--M. Emmanuel CIBERT, fonctionnaire territorial

- M. Robert LEGAVRE, ingénieur en chef, directeur des services techniques de la Communauté de Communes de Dinan, en retraite

Membre suppléant : - M. Gérard BLANCHEVOY, ingénieur agronome, directeur général des services techniques de la Ville de Saint-Brieuc, en retraite.

En cas d'empêchement de M. Gérard CASSAGNE, la présidence de la commission sera assurée par M. Emmanuel CIBERT ; un membre de la commission d'enquête recevra les observations du public qui seront consignées sur les registres ouverts à cet effet en

Lieu de permanence	dates	heures
Mairie de PLANCOET	Le lundi 14 et jeudi 24 octobre 2013 Le vendredi 15 novembre 2013	de 9 h 00 à 12 h 00 de 14 h 00 à 17 h 00
Mairie de MATIGNON	Le mercredi 16 et mercredi 23 octobre 2013 le lundi 4 novembre 2013	de 14 h 00 à 17 h 00 de 14 h 00 à 17 h 00
Mairie de JUGON-LES-LACS	Le jeudi 7 et vendredi 15 novembre 2013 le jeudi 14 novembre 2013	de 14 h 00 à 17 h 00 de 9 h 00 à 12 h 00
Mairie de BROONS	Le jeudi 17 et vendredi 25 octobre 2013 Le vendredi 15 novembre 2013	De 14 h 00 à 17 h 00 De 14 h 00 à 17 h 00

Toute personne pourra, après enquête publique, prendre connaissance des conclusions de la commission d'enquête et du mémoire en réponse du demandeur dans les mairies concernées ainsi qu'en Préfecture des Côtes-d'Armor et en Sous-Préfecture de DINAN. Ces documents seront consultables sur les sites internet de la Préfecture des Côtes-d'Armor et du Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre.

A l'issue de l'enquête publique, la commission locale de l'eau examinera les résultats de la consultation du public, modifiera, le cas échéant, le projet de SAGE et le validera. Le projet de SAGE sera ensuite transmis au préfet des Côtes-d'Armor pour approbation et publication.

Le schéma approuvé sera tenu à la disposition du public en Préfecture des Côtes-d'Armor, en Sous-Préfecture de DINAN ainsi qu'au syndicat mixte Arguenon-Penthièvre – Usine de la Ville Hatte - 22130 PLEVEN. L'enquête publique est ouverte et organisée par le Préfet des Côtes-d'Armor, responsable de la procédure d'élaboration du schéma, mais la personne responsable du projet de SAGE est M. BARON, Président de la Commission Locale de l'Eau et Vice-Président de la structure porteuse du SAGE, le Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre.

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est le syndicat mixte Arguenon-Penthièvre, structure porteuse du projet - -Tél 02 96 84 49 10 et adresse électronique : smap.pleven@wanadoo.fr.

